



POST TELEGRAS LIX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère
sur le territoire de la commune de Bernex.

du 6 avril 1977

LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu le préavis favorable de la commune de Bernex ;
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;
vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

ARRÊTÉ

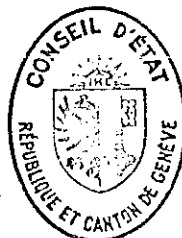
Il est donné le nom de :

CV 12502
Route de Pré-Lauret
à l'artère connue actuellement sous le nom de chemin de La Genevrière, partant de la route de Soral et aboutissant à la route de Laconnex.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er juin 1977.

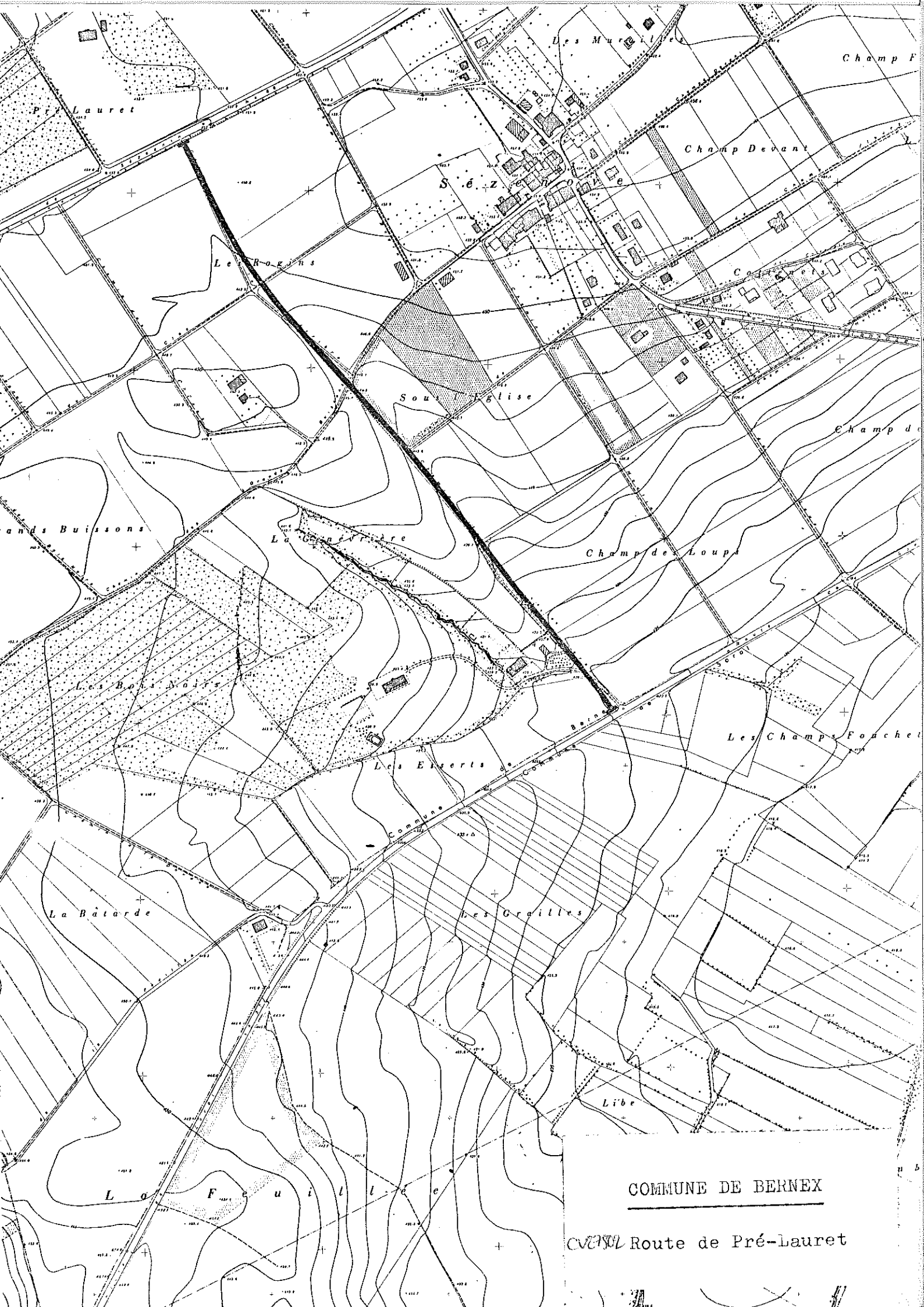
Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Police	2 ex.
Travaux	2 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le Chancelier d'Etat:

Hallens



COMMUNE DE BERNEX

Route de Pré-Lauret